

Rapport de la vice-présidence académique

Jovial Orlachi Osundu

28 mars 2023

Mandat

1^{er} avril 2022- 31 mars 2023

Table des matières

Introduction	3
POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS.....	4
Lien avec les vice-président académique des autres associations.....	5
Recommandation.....	5
Lien avec les services académiques	5
Recommandation.....	6
La Note R	6
Recommandation :	7
Campagne des droits étudiants.....	7
Recommandation :	7
La trame protégée :.....	7
Recommandation :	8
Absence des professeurs durant les évaluations.....	8
Recommandation :	8
Évaluation de l'enseignement :	9
Recommandation.....	9
Capacité d'accès aux OFG réduite :.....	9
Recommandation :	10
Gestion des plaintes.....	10
Recommandation.....	10
Autres dossiers	10
Conclusion.....	11
Rapport d'activité :.....	11
Annexe :.....	12

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des actions qui ont été effectuées durant mon mandat en tant que vice-présidente académique. Ce rapport est une preuve de transparence envers la communauté étudiante et universitaire. J'espère qu'il vous permettra de vous situer de façon concrète dans l'évolution des dossiers dont la gestion m'a été confiée au cours lors de la dernière année. J'ai eu le privilège de porter des enjeux auprès des instances académiques, et l'occasion de collaborer avec elles, mais aussi d'être en charge des relations académiques entre la Fédération et l'Université. Le travail a été ardu mais j'ai éprouvé du plaisir à le faire. Un seul bémol, toutefois, je me suis aperçue de la lenteur avec laquelle certaines décisions étaient prise, lorsque cela ne dépendait pas de mon pouvoir en tant que vice-présidente. Je me permets de conseiller à la prochaine personne vice-présidente académique de se mettre le plus tôt possible au travail, si elle veut être capable de fournir des résultats dans les plus brefs délais, mais surtout de collaborer avec les instances académiques. Mes plus grands alliés ont été TOUTES les instances académiques. En effet, elles m'ont fourni un appui inestimable à l'avancement des dossiers que je portais. Je conseille également à la personne vice-présidente académique d'essayer du mieux qu'elle pourra de participer à des activités sociales afin d'être proche de la communauté, parce que ses fonctions et ses rôles sont le plus souvent sombres, car les gens ne voient pas nécessairement l'avancement de ses dossiers. J'adresse un remerciement spécial aux employés de la Fécum, et aux instances académiques qui ont été là pour moi, qui m'ont accompagnée pendant ce mandat, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui m'ont prodiguée des conseils. Je fais un clin d'œil spécial à Raymond Blanchard, Rose-Mai Landry, et à Stéphanie Wheaton sans oublier mon Directeur Général Pierre Losier qui que j'appelle affectueusement Tonton Pierre, qui dès notre prise de contact, ont été d'un grand soutien. Je remercie également les membres du service

d'orientation qui, bien qu'ils ne me connussent pas avant, m'ont fait confiance et m'ont adoptée de façon unanime : je me suis toujours senti chez moi dans leurs locaux.

Bonne lecture !

POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

En vertu de la Constitution de la FÉÉCUM, qui dicte les pouvoirs et les devoirs des dirigeantes et dirigeants de la Fédération, la vice-présidence académique :

- a) siège au Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et étudiantes du Campus universitaire de Moncton ;
- b) a la responsabilité des relations académiques entre l'Université de Moncton et la Fédération;
- c) a la responsabilité devant le conseil d'administration de la Fédération des activités académiques relevant de la Fédération ;
- d) a droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique ;
- e) se rapporte directement à la présidence et est redevable de ses activités auprès du conseil d'administration, qu'elle informe de ses activités ;
- f) siège au comité d'appel de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton ;
- g) doit se présenter pour se faire élire au Bureau de direction du Sénat académique de

L'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus de Moncton.

h) est responsable des modifications, de la mise en œuvre et du respect de la Charte des droits et des responsabilités des étudiants et étudiantes

Lien avec les vice-président académique des autres associations :

Lors de ma prise fonction, j'ai fait la rencontre des différents vice-présidences académiques des associations afin de me présenter à eux, et de leurs exprimer mon souhait de travailler avec eux. Il était important pour moi de le faire afin de tisser des liens avec eux, dans le but de faire converger nos énergies pour l'intérêt de la communauté étudiante. J'ai eu l'occasion de les rencontrer lors des rencontres formelles. En plus de cela j'ai pu rencontrer certains d'entre eux dans des cadres moins formels. Collaborer avec certains d'entre eux m'a permis d'être au courant de certains enjeux de la communauté étudiante.

Recommandation :

Continuer de cultiver le lien avec les vice-présidents académique, mais s'assurer de leurs laisser leurs espaces.

Lien avec les services académiques :

C'est la partie qui est souvent négligée, mais j'ai vraiment tenue lors de ma prise de fonction à rencontrer les différents services de soutiens académiques. De ce fait, une tournée auprès de ces différents services académiques (le service d'orientation, le service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage, etc.), qui m'ont reçue avec chaleur. Et on a même obtenu de collaborer avec le service des bourses. Pour moi, il était important de les connaître afin de

pouvoir mieux servir la communauté étudiante, et de pouvoir être au maximum une personne-ressources.

Recommandation :

S'assurer autant que possible de cultiver ce lien, parce qu'ils sont aussi des alliés qui partagent nos valeurs de prioriser le bien-être de la communauté étudiante.

La Note R :

Pendant les deux années de Covid-19, mon prédécesseur avait obtenu des instances de pousser la note R à une date ultérieure dans le semestre, afin de permettre aux membres du corps professoral de donner leurs premières notes d'évaluation aux étudiant.es. Toutefois, une fois la période pandémique passée la date avait été remise à la période habituelle. De ce fait, il était important de faire retarder cette date de façon permanente, au lieu de s'appuyer à chaque fois sur des mesures à court terme. De ce fait ils n'étaient pas vraiment outillés pour une décision éclairée, à savoir : vais-je me retirer du cours ou pas? À la suite de plusieurs discussions auprès des instances académiques, la RVD par exemple, et d'un vote au Senat Académique nous avons pu obtenir que cette date soit reportée de façon permanente pour 10 jours au retour de la semaine de relâche. Cette bonne nouvelle était la première victoire d'une longue série de discussion, car nous avons représentés le dossier à la RVD. L'idée cette fois-ci était de travailler sur une politique qui permettrait d'avoir des lignes directrices sur un pourcentage de notation avant l'arrivée de cette date. Après des recherches et des réflexions, les membres de la RVD étaient d'accord de travailler sur une politique qui aurait pour but d'encourager les membres du corps professoral à donner à l'ensemble des étudiants, un pourcentage minimum 15% lorsque cette date arriverait.

Recommandation :

S'assurer de faire un suivi avec la personne vice-rectrice adjointe à l'enseignement afin d'être présent dans le comité des programmes. Ce comité doit se pencher sur la question de cette politique pour une pondération minimum avant la date limite de retrait.

Campagne des droits étudiants :

Chaque année il y a des nouveaux étudiants. Mais il est assez fréquent que ce soient les mêmes problèmes académiques qui surviennent et, ce parfois de récurrente. Toutefois, lorsque ces situations se présentent, les étudiant.es ignorent comment réagir, et donc nous nous devons de les informer de leurs droits. Pour cette année la campagne s'est bien déroulée, grâce à l'aide de l'agent de communication et des vice-présidents académiques des associations.

Recommandation :

Trouver des solutions qui correspondront aux représentants académiques des autres associations afin de coordonner cette campagne avec eux, et informer l'agent de communication bien à l'avance.

La trame protégée :

Initialement l'idée de cette trame était de permettre aux étudiants d'assister à des activités sociales sur le campus. Malheureusement, au fil du temps cette trame a fini par être utilisée à des fins académiques par certains membres du corps enseignant, soit pour des rattrapages de cours soit pour des examens, parfois sans l'accord de toutes les personnes inscrites au cours. L'idée derrière ce dossier était de mettre en place une politique qui protège cette trame. À cet effet, l'enjeu avait été présenté au registrariat, qui a créé un comité de rédaction de la politique sur la préparation de l'horaire de cours.

Recommandation :

Faire un suivi avec ce comité, qui s'est déjà réuni afin de s'assurer de mener le dossier à terme. Cela prendra du temps, mais le travail est déjà très bien entamé.

Absence des professeurs durant les évaluations

Le règlement 10.9.2 dit « Toute absence à une épreuve de contrôle jugée importante entraîne l'attribution de la lettre E pour cette épreuve, à moins que l'étudiante ou l'étudiant en ait avisé la professeure ou le professeur ou sa doyenne ou son doyen, et ne démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté. Tout travail pratique important non remis à la date prévue et sans motif indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant entraîne également l'attribution de la lettre E. ». Cependant, il n'y a pas de directives lors qu'un professeur s'absente sans justifications. Au cours des dernières années, on a assisté à un taux d'absentéisme durant les évaluations chez certains membres du corps professoral. Et lors qu'ils étaient questionnés sur les raisons de ces absences, certains donnaient des raisons qui n'étaient pas toujours jugées pertinentes par d'autres collègues. Ainsi, le dossier a-t-il été présenté à la RVD afin que les vices-doyens se penchent sur la question et trouvent des solutions. Sur le court terme, l'accord obtenu était qu'une note de service allait être envoyée aux étudiants afin de leurs donner des directives à suivre en cas de retard ou absence du professeur pendant une évaluation. Sur le long terme, il était question de créer une politique sur la question.

Recommandation :

S'assurer de faire en sorte que cette question soit abordée au comité d'évaluation des apprentissages, afin que des pistes de solution à long terme soient proposées.

Évaluation de l'enseignement :

Afin d'évaluer la qualité de l'enseignement, la quasi-totalité des cours à l'Université de Moncton est évalué. La communauté étudiante reçoit alors un courriel l'invitant évaluer son enseignement à travers un formulaire. Un aspect de ce formulaire qui est désolant pour la communauté étudiante, c'est le fait que les commentaires laissés dans ce formulaire dans « la section commentaire » ne sont pas pris en compte. Toutefois, certains membres de la communauté avaient comme consolation, le fait qu'il y ait un représentant étudiant dans le comité d'évaluation de la permanence des professeurs. Malheureusement, à la suite de récents évènements, les étudiants ont perdu le droit de siéger sur ce comité.

Recommandation

Essayer de collaborer avec l'ABPUM afin de faire des concessions pour permettre d'avoir un représentant étudiant sur ce comité.

Capacité d'accès aux OFG réduite :

Certaines facultés ont pour coutume de restreindre l'accès à certains de leurs cours. Le problème derrière cette décision est que plusieurs étudiants n'ont pas la possibilité d'assister (capacité atteinte, restriction de programme...) à des cours pendant des sessions académiques normales, et donc sont obligés de suivre ces cours en été avec des coûts exorbitants, ce qui entraîne parfois le report de leurs graduations. Pendant la pandémie de Covid 19, la situation a empiré parce que les Facultés avaient restreint les possibilités d'accès à leurs cours. Des discussions ont eu lieu afin de lever ces restrictions, et de permettre une plus grande accessibilité. (Certaines restrictions ont pu être levées)

Recommandation :

S'assurer que le registrariat effectue le recensement des cours qui doit être faite afin de réévaluer ces restrictions.

Gestion des plaintes

Pendant les plaintes d'ordre académique, il n'était souvent pas possible pour les étudiant.es accusés d'être accompagné.es, par un membre de la Fécum s'il le souhaitait. En outre, pour les plaintes d'ordre académique, l'OMBUD n'intervenait pas vraiment. L'étudiant.e se retrouve ainsi souvent seul.e face à l'institution. Ici, nous avons voulu obtenir la permission d'assister les étudiant.es qui le souhaitent pendant le processus d'étude d'une plainte. À la suite de négociations avec les services compétents, nous avons pu obtenir le droit d'assister au processus du traitement des plaintes avec les Facultés.

Recommandation

S'assurer de promouvoir la garantie d'une telle assistance auprès des étudiant.es.

Autres dossiers

En plus des enjeux principaux mentionnés ci-dessus, j'ai également eu l'occasion de collaborer sur d'autres dossiers (Chat GPT, le sondage d'équivalence pour « mes certifs », la promotion des activités du service des bourses) avec des services académiques. Comme vous l'avez sans doute remarqué, le lien avec les services académiques avait été cultivé et bien entretenu. Et j'ai éprouvé beaucoup de plaisir pendant ces collaborations.

Conclusion

Tout le travail effectué cette année est le fruit de partenariats, et de collaboration avec plusieurs parties, et également avec les représentants étudiants de la Fécum. Les employés de la Fécum, les membres de l'exécutif, les membres du Conseil d'administration, les sénateurs étudiants, les membres de la RVD, le VRER, ont participé étroitement à l'évolution de nos dossiers. Et je pense que les graines semées peuvent devenir des arbres si une bonne continuité est assurée. À travers des initiatives axées sur la qualité de l'enseignement, la vice-présidence académique a pu représenter et porter haut les droits étudiants auprès des acteurs académiques.